

1er Slalom en côte de souhières

26 et 27 AOÛT 2023

Règlement Particulier

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des courses de côte et slaloms.

Il est vivement recommandé de se référer à la Charte des Slaloms, disponible dans les ligues.

L'Association Sportive Automobile : **ASA ROYE AUTO SPORT** organise le dimanche 27 Août 2023 un slalom dénommé :

1^{er} Slalom en Côte de Souhières.

Cette compétition compte pour : la coupe de France des Slaloms 2023, le challenge Bourgogne Franche Comté 2023, le Challenge ASA Roye Auto Sport 2023 et le challenge commissaires BFC 2023

Visa Ligue Régionale Bourgogne Franche-Comté

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Bourgogne Franche Comté sous le numéro 59-464 en date du 29/06/2023



ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P - OFFICIELS

➤ Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Mr DUROC Denis	licence N°0402/147050
	Mr A définir	licence N°
	Mr A définir	licence N°
➤ Directeur de Course :	Mr GALLAIRE Christophe	licence N°0314/242385
➤ Directeur de Course Adjoint :	Mr TRAMONT Emilie	licence N°0515/179234
➤ Commissaire Technique responsable	Mr A définir	licence N°
➤ Commissaires Techniques :	Mr REVERCHON Jean-Louis	licence N°0421/6835
	Mme GENEY Sandrine	licence N°0421/196874
➤ Chargée des Relations avec les concurrents :	Mme REVERCHON Martine	licence N°0409/14505
➤ Responsable commissaires	Mr DUCHENE Olivier	licence N°0421/214091
➤ Chronométrateur :	Mme Sylvie FAIVRE	licence No 0421/11039
➤ Organisateur Technique	Aurélien CHARTON	licence N° 0421/176477
➤ Médecin Chef :	Docteur CHENUT Julie	
➤ Chronométrage:	A définir	

1.2P - HORAIRES

Clôture des engagements le samedi 19 Août 2023 à 24h00.

Publication de la liste des engagés le mardi 22 Août 2023 sur le site internet : <http://asaroyeautosport.fr>

Vérifications administratives :

Le samedi 26 /08/ 2023 de 14h00 à 19h00 et le dimanche 27/08/2023 de 6h00 à 7h30 **exclusivement sur demande.**

Lieu : MELISEY.

Vérifications Techniques :

Le samedi 26/08/2023 de 14h30 à 19h30 et le dimanche 27/08/2023 de 6h45 à 7h30 **exclusivement sur demande.**

Lieu : MELISEY, garage PIERRAT.

Réunion du Collège des Commissaires Sportifs : le dimanche 27/08/2023 à 7h30. Lieu : Podium départ.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ aux essais :

dimanche 27/08/ 2023 à 8h00. Lieu : podium départ.

Briefing des pilotes le dimanche 27/08/2023 à 8h15 Lieu : devant podium de départ.

Essais non chronométrés facultatifs et chronométrés le dimanche 27/08/2023 de 8h30 à 11h30.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à l'issue des essais chronométrés.

Dimanche 27/08/2023 à 11h40 Lieu Podium départ et parc concurrents.

Course :

- 1^{ère} manche le dimanche 27/08/2023 à partir 12h30.
- 2^{ème} manche le dimanche 27/08/2023 à partir de 14h30.
- 3^{ème} manche le dimanche 27/08/2023 à partir de 16h30.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le dimanche 27/08/2023, 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent. Lieu : podium de départ.

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu : parc assistance.

Remise des prix le dimanche 27/08/2023 sous chapiteau en face du podium départ, 30 minutes après l'affichage des résultats officiels.

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées :

au Garage PIERRAT 70270 MELISEY

Taux horaire de la main d'œuvre : 80 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle soit à 7h30.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

L'itinéraire emprunté pour rejoindre le Parc Concurrent à l'issue des essais et/ou des manches de course, se fera des façons suivantes :

- En sens inverse du parcours chronométré depuis le Parc d'Arrivée jusqu'au départ (voir plan).

Toute circulation par cet itinéraire devra obligatoirement se faire en convoi suivi du véhicule de la Direction de Course en fin de convoi, et ce uniquement avec l'accord de la Direction de Course

- En cas de retard sur les horaires prévus et/ou sur décision du Directeur de Course, les voitures dites « fermées » (Groupes F, N, A et GT), sauf les Double Monte :

retour au Parc Concurrent par les Noyes parron, puis la Route du tertre, puis par la route de souhières en direction du parc d'assistance (voir plan général).

Toute circulation par cet itinéraire devra obligatoirement se faire en convoi, sous escorte, précédé et suivi d'un véhicule de l'organisation de début et de fin de convoi, et ce uniquement avec l'accord de la Direction de Course. Aucun concurrent ne doit emprunter ces itinéraires de retour au Parc sans l'accord de la Direction de Course. La Direction de Course se réserve le droit de gérer ces flux de retour en fonction du déroulement de la course et des horaires

3.1P - ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

STEVENOT Justine – 5 chemin des lapierres – 70270 SAINT BARTHELEMY

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1P aura été atteint, et au plus tard le samedi 19/08/2023 à 24h00. (Y compris pour les concurrents du groupe loisirs et/ou titulaires d'un titre de participation) cachet de la poste faisant foi.

Les frais de participation sont fixés à 120 € **dont 5euros pour le challenge commissaires ligue BFC**; Une réduction de 20 € est accordée aux membres de l'ASA Roye Auto Sport,. Groupe de 5 concurrents 105 euros

Les engagements devront **obligatoirement être accompagnés des frais de participation.**

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 80, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Pour cette compétition, seuls les courriers électroniques (sauf engagement) reçus sur la boîte e-mail de l'ASA seront pris en compte : asaras70@gmail.com.

3.2P. TITRE DE PARTICIPATION

Les titres de participation (valables pour une seule participation) ne seront délivrés que sur présentation d'un certificat médical de non contre-indications à la pratique de la compétition automobile, datant de moins d'un an.

ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P - VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 150 dont 10 peuvent être réservées au Groupe Loisir.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms (voir tableau).

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.7P - ECHAPPEMENT

Voir Règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 5P : PUBLICITE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable) : Additif le jour de l'épreuve.
- Publicité optionnelle : Additif le jour de l'épreuve.

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R33145 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

6.1P - PARCOURS

Le 1^{er} slalom en côte de Souhières à le parcours suivant le plan joint au présent règlement.

La course se déroulera en 3 manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : Podium départ

Arrivée : En haut de la Côte

Longueur du parcours : ...1700 mètres.....

6.5P - PARC CONCURRENTS

Le parc concurrents sera situé Rue du stade à MELISEY, et sera accessible à partir du Samedi 26/08/2023 à partir de 13h00. Les remorques seront garées obligatoirement dans un emplacement désigné à cet effet (voir consigne Concurrents).

6.6P - PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2P

6.7P - TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les essais et la course au podium départ.
- pendant les vérifications, au podium départ.
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au podium de départ..

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leur seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui

pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P - PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera assurée sur place.

Lieu : Podium départ à partir de 6H30

Téléphone de permanence : N° 06 80 41 22 52

Centre de secours le plus proche : Centre LURE

Lieu : LURE N° Tél : 18

ARTICLE 7P : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P - CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir Article 1.2P

7.3P - COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point stop pour entrer dans le parc.

7.4P - ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition

ARTICLE 8P : PENALITES

- Quille de parcours renversée ou déplacée = 1 à 3 secondes
- Porte manquée ou erreur de parcours = manche non prise en compte pour ce pilote

ARTICLE 9P : CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur le meilleur temps des manches de course.

Les classements provisoires seront affichés ¼ d'heure et après l'arrivée du dernier concurrent de chaque manche.

Lieu : podium départ et parc concurrents.

Ils seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général
- 1 classement général féminin
- 1 classement pour chacun des groupes comme définis à l'article 4.1 du règlement standard.
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P : PRIX

10.1P - TROPHEES

10.2P – PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Classe Si au moins 2 partants

- 1^{er} : de 1 à 6 partants - 50 €
: si plus de 6 partants - 60€
- 2^{ème} : si plus de 6 partants - 40 €
- 3^{ème} : si plus de 15 partants - 25 €

10.3P – COUPES

Il sera attribué si situation sanitaire l'autorise

- Scratch : 1 coupe aux 3 premiers
- Classe : 1 coupe pour 6 classés - 2 coupes pour 7 classés - 3 coupes pour 10 classés
- Dames : Le classement est considéré comme une classe.
Groupe : chaque premier de groupe

10.4P - PODIUM (FACULTATIF)

Voir Article 1.2P

10.5P - REMISE DES PRIX ET COUPES

Voir Article 1.2P